

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 23 janvier 2026

Le vendredi vingt-trois janvier deux mille vingt-six à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en salle du Conseil, sur la convocation du mercredi quatorze janvier deux mille vingt-six de sa Présidente et sous la Présidence de Myriam Mulot.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 5 votants : 6

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Christian FOSSOUL, **Louissette LECOQ**, **Alain QUIBEL** représentant le Conseil Municipal,
Florence SUQUET, représentant l'UDAF 76

Absents Excusés :

Chantal JARNIOU, représentant le Conseil Municipal
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion,
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,

Mme LEVEUF a donné pouvoir à Mme MULOT.

Mme LECOQ est désignée secrétaire de séance.

2026-05

**ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE SOUSCRITE
PAR LE CDG 76 – CONTRAT GROUPE « MUTUELLE SANTE »**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu la délibération du Centre de gestion n°2022/079 en date du 30 septembre 2022 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance »,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de gestion 76 et la MNT,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 novembre 2025,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
Par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ».
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15€, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale.
- d'autoriser Madame la Présidente à signer les documents contractuels en découlant.
- D'inscrire au budget primitif 2026 du CCAS et de la Résidence Autonomie les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

Madame la Présidente du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat.

Affiché le : 09/02/2026

La Présidente du CCAS


Myriam MULO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20260206-2026-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2026